

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêt du projet

30 juillet 2025

TOME VII.II
NOTICE SANITAIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE
BANON

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Banon	
Titre du document	Annexes - Notice Sanitaire
Version	Dossier d'arrêt
Rédacteur	Simon Girard
Vérificateur	Adèle Chaize-Riondet
Approbateur	Benjamin Pesquier

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
Gestion de la ressource en eau.....	4
Etat des lieux	4
Prévisions.....	8
Gestion de l'assainissement.....	8
Etat des lieux	8
Prévisions.....	10
Dispositifs de défense incendie	11
Etat des lieux	11
Gestion des déchets.....	13
Etat des lieux	13
Prévisions.....	14

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Etat des lieux

1. La gestion de l'adduction en eau potable sur la commune de Banon

La gestion de l'eau potable sur la commune de Banon est gérée en régie. Le syndicat intercommunal d'adduction en eau potable Durance – Plateau d'Albion (SIAEP) s'occupe quant à lui du réseau du SIAEP Durance Plateau d'Albion.

Le service est exploité en régie par la commune pour des compétences liées au service de production, de transfert et de distribution de l'eau potable.

2. Caractéristiques de l'alimentation en eau potable

2.1. Ressources

La ressource en eau sur la commune de Banon provient de deux ouvrages d'alimentation en eau potable :

- La source Peysson (004000046) localisée sur la commune de Redortiers.
- La source les Brieux (004000045) localisée sur la commune de Rochegiron.

La commune dispose également des ressources en eau du réseau du SIAEP Durance – Plateau d'Albion.

La source des Peysson fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et la source Brieux a également fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique qui a été annulé par le tribunal administratif en 2017. La procédure de DUP pour la source des Brieux sera relancée.

En plus de ces deux ouvrages, la commune dispose d'autres ressources permettant à la commune d'être autonome en approvisionnement en eau potable, notamment en période estivale lorsque les sources du Peysson et des Brieux ne sont pas suffisant pour répondre aux besoins. Ces ressources sont au nombre de trois et sont les suivantes :

- Source des Gardons.
- Source de l'Orge (n'est pas exploitée pour l'eau potable mais elle sert pour l'arrosage).
- Source de la Grande Fontaine.

Afin de permettre l'adduction en eau potable, la commune de Banon dispose de deux réservoirs qui sont localisées sur la partie Nord du Village ; le réservoir tampon est relié à la source de Peysson et le réservoir du vieux village à la source des Brieux. La commune dispose ensuite de dix compteurs pour permettre de redistribuer l'eau potable sur l'ensemble de la commune, 7 sont localisées autour du village de banon, 2 sur la zone d'activités et 1 au niveau de la fromagerie.

Concernant la protection de la ressource en eau, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 71% selon les données RPOS de l'exercice 2021. (58,9% sur l'exercice 2020).

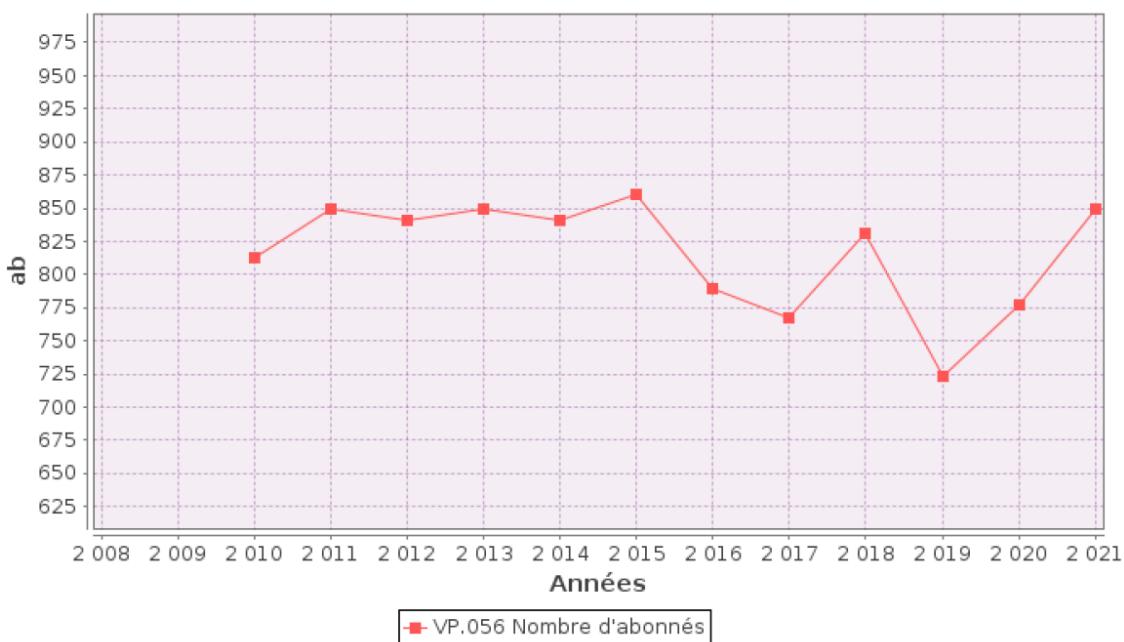
2.2. Réseau

Selon les dernières données disponibles datant de 2021, le linéaire de réseau sur la commune de Banon était de 39 km.

Le rendement de distribution de l'alimentation en eau potable sur la commune de banon est de 89% sur l'exercice 2021 (63% sur l'exercice 2020). Le rendement en eau potable sur l'ensemble des 23 communes faisant partie du SIAEP est de 98%. L'indice linéaire de pertes en réseau est passé de 3 m³/km/jour sur l'exercice 2020 à 0,6m³/km/jour sur l'exercice 2021

2.3. Consommation et usagers

D'après le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, pour l'exercice 2021, on enregistre une desserte pour 1057 habitants, soit 850 abonnés au 31 décembre 2021 ; cela représente une variation de +9,4% par rapport à l'année 2020.



La densité linéaire d'abonnés est de 21,79 abonnés/km au 31 décembre 2021, correspondant au nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements. La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) correspond à 79,1 m³/abonné au 31 décembre 2021.

Données relatives aux prélevements sur les ressources en eau à Banon

Sources : Altereo, d'après le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, pour l'exercice 2021

Libellé de l'ouvrage	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Source Peysson	12 159	11 852	-2,5%
Source les brieux	65 847	37 434	-43,1%
Total	78 006	49 286	-36,8%

Pour l'année 2021, 78 006 m³ d'eau ont été prélevé, soit une diminution de 36,8% par rapport à l'exercice de l'année précédente. Précisons que la commune importe également de l'eau potable, soit 33 929 m³ d'eau pour 2021. Au total, le volume d'eau mis en distribution était de 82 884 m³ en 2021 et le volume d'exportations à hauteur de 331 m³.

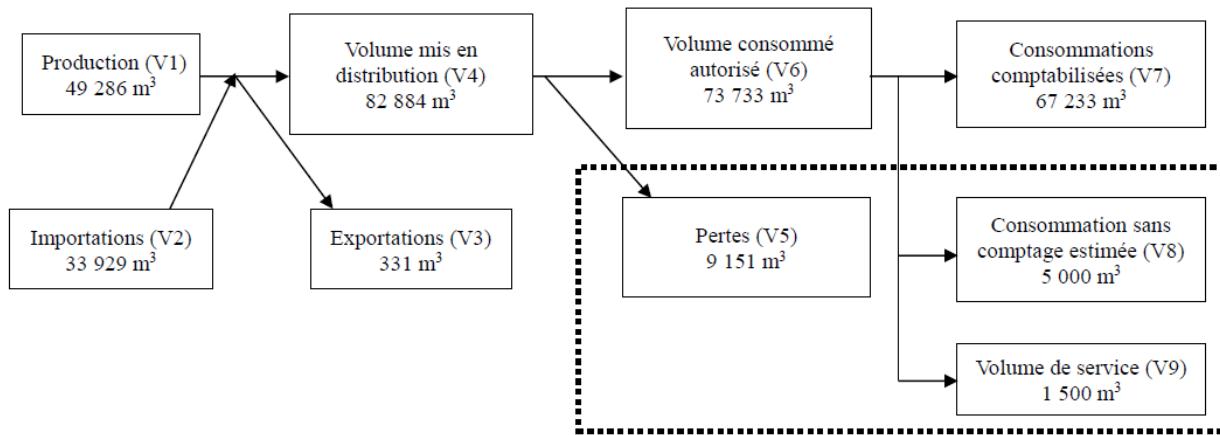
Données relatives aux achats d'eaux traitées pour la commune de Banon

Sources : Altereo, d'après le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, pour l'exercice 2021

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total d'eaux traitées achetées	36 325	33 929	-6,6%

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

Sources : le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, pour l'exercice 2021



2.4. Qualité de l'eau

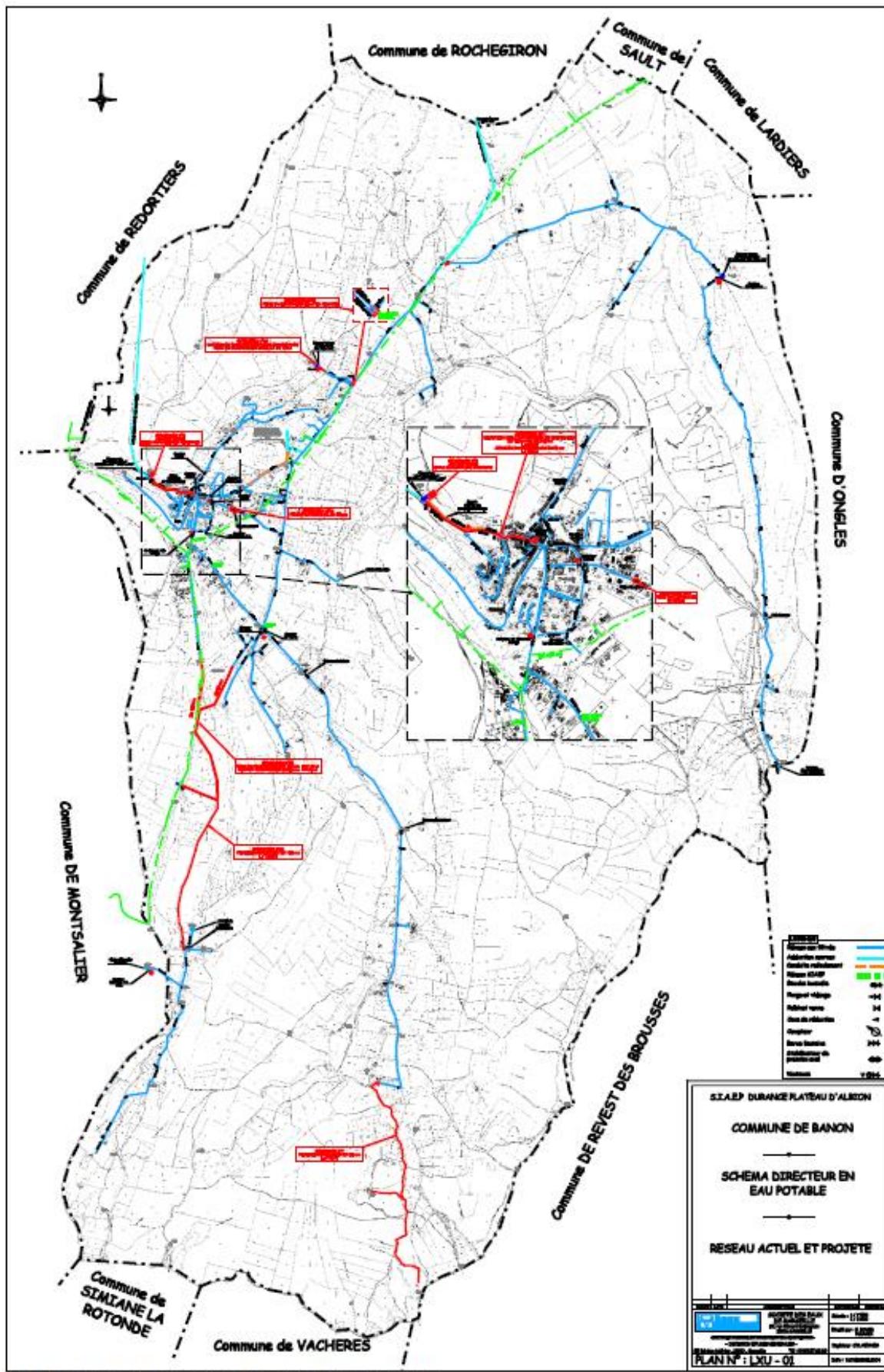
La qualité de l'eau distribuée par le SIAEP est une eau de bonne qualité, l'état microbiologique et physico-chimique est de 100%. Sur la commune de Banon, l'eau distribuée est de bonne qualité physico-chimique. Sur le plan microbiologique, elle est satisfaisante au vu des paramètres analysés.

Le taux de conformité microbiologie est de 94,1% en 2021. Le taux de conformité physico-chimique est de 100% en 2021.

2.5. Cartographie du réseau d'alimentation en eau potable

Cartographie du réseau d'alimentation en eau potable

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable – SIAEP



Prévisions

Le projet communal s'appuie sur une croissance démographique prévisionnelle à +0,5% par an en moyenne à horizon 2033 soit l'accueil de 54 habitants supplémentaires entre 2023 et 2033.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable datant de 2004 est en cours de révision afin de vérifier la disponibilité de la ressource pour l'accueil de nouveaux habitants.

GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

Etat des lieux

1. La compétence assainissement

La compétence assainissement collectif est gérée en régie par la commune de Banon qui détient les compétences de collecte, de transport et de dépollution en matière d'assainissement collectif.

La compétence assainissement collectif est gérée en régie par la communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon qui dispose d'un service SPANC.

2. Assainissement collectif et STEP

2.1. Desserte et réseau

Le service public d'assainissement collectif de la commune de Banon desservait 1000 habitants selon le dernier exercice de décembre 2021 contre 800 à l'exercice de décembre 2020. Parmi les 1000 habitants desservis, la commune compte 649 abonnés selon le dernier exercice de décembre 2021 (622 au 31/12/2020).

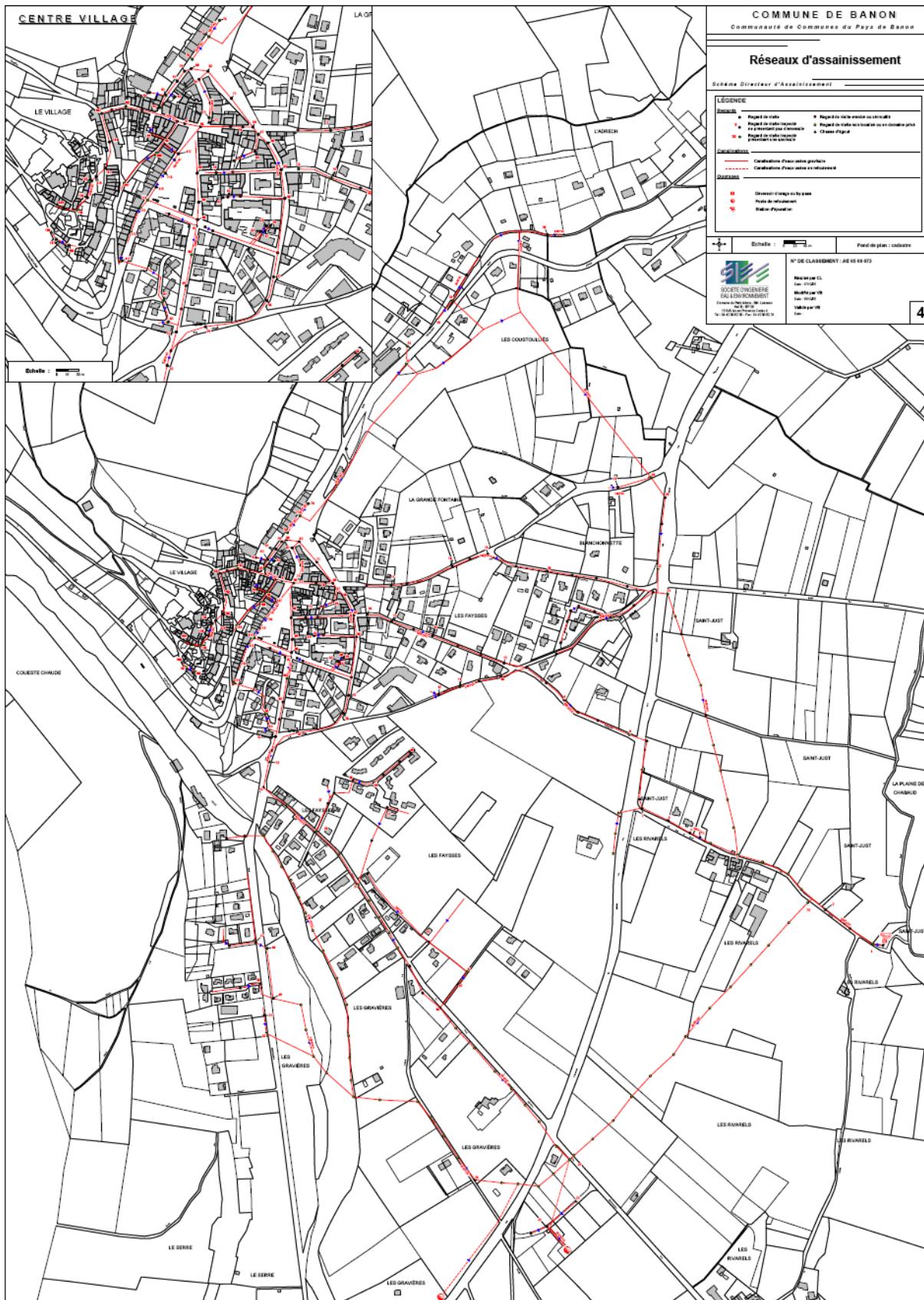
Le linéaire de réseau d'assainissement collectif est constitué de 12,8km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements selon le dernier exercice datant de décembre 2020. Le taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées était de 99,08% en 2018, 94,29% en 2019 et 92,71% en 2021.

2.2. Station d'Epuration

La commune de Banon dispose d'une station d'épuration mise en service en 1976 dont le système de traitement fonctionne aux boues activée aération prolongée. La STEP communale a une capacité nominale de 2250 équivalent habitant (EH) pour un débit de référence de 515 m³/j. La station d'épuration de Banon répond aux normes de conformité en matière de performance et d'équipements (100%). Aujourd'hui, la somme des charges entrantes est évaluée à 914 EH.

Définition « équivalent-habitant » : pollution domestique rejetée par un habitant pendant 24 heures.

2.3. Cartographie du réseau d'assainissement collectif de la commune de Banon



3. Assainissement non collectif

La compétence assainissement collectif est gérée en régie par la Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon. En 2020, sur l'ensemble de l'intercommunalité, le nombre d'habitants desservis par un système d'assainissement non-collectif était de 3 800 habitants. Sur la commune de Banon, on comptabilise 86 installations existantes relevant de l'assainissement non collectif. Parmi l'ensemble de ces installations :

- 26,7% des installations sont strictement conforme aux normes
- 16,3% des installations ont une installation technique adaptée mais sous dimensionnée
- 30,2% des installations ont des traitements non conformes
- 26,7% des installations sont hors normes (rejet direct ou puits perdu, prétraitement non conforme)

Prévisions

La capacité de la STEP actuel est cohérente avec les objectifs définis par le PLU. La station d'épuration de banon dispose d'une capacité nominale de 2 250 EH et la somme des charges est d'environ 914 EH.

Les secteurs de projet identifiées au travers de la présente élaboration de PLU sont desservis par les réseaux existants.

Le projet de PLU est cohérent avec la capacité de la station d'épuration et des réseaux existants en matière d'assainissement.

DISPOSITIFS DE DEFENSE INCENDIE

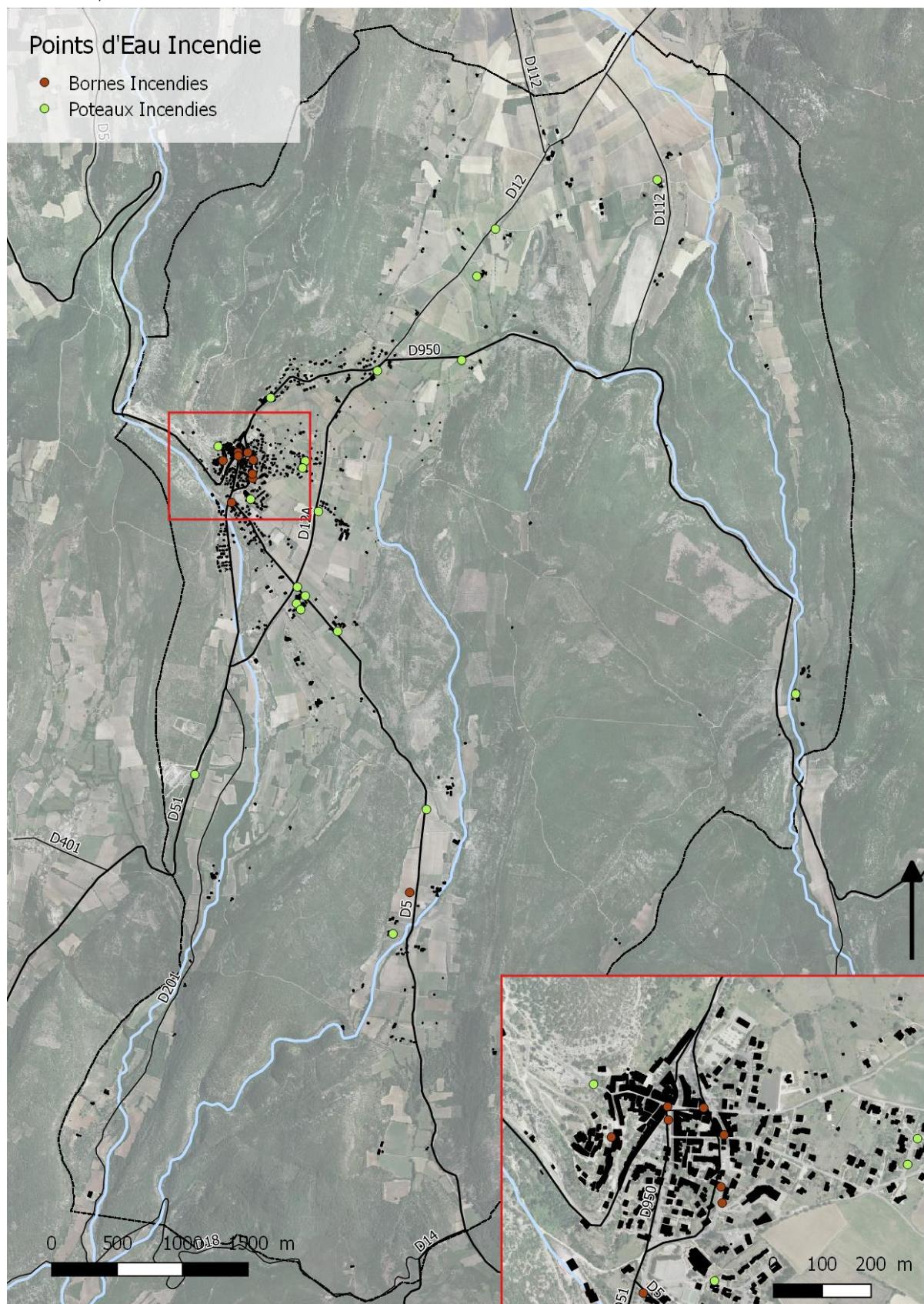
Etat des lieux

La commune de Banon possède un centre d'incendie et de secours, comprenant 21 sapeurs-pompiers volontaires. Le dernier contrôle du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Alpes de Haute Provence, recense 32 points d'eau incendie (PEI) dont 9 bornes incendie (BI) et 23 poteaux incendie (PI). Quatre PI sont actuellement indisponibles dont 3 dans la ZAC des Puys et 1 au lieu-dit des Rivarels.

Un bassin de rétention est situé en haut du village, à proximité du cimetière : il contient au total 300 m³ dont 150 m³ sont réservés à la défense du risque incendie.

Carte des Points d'Eau Incendie : Bornes et poteaux incendies

Source : SDIS Alpes de Haute Provence



GESTION DES DECHETS

Etat des lieux

1. La compétence déchets

La communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon dispose de la compétence déchets. Elle assure la collecte et le traitement des déchets et permet également la gestion de l'ensemble des déchetteries du territoire.

2. La gestion des déchets sur la commune

2.1. La déchetterie de Banon

La communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon dispose de trois déchetteries, la première se trouve au Pitaugier sur la commune de Mane, la seconde sur la commune de Reillanne et la dernière sur la commune de Banon. En effet, celle-ci est localisée entre la commune de Banon et la commune voisine de Montsalier le long de la route d'Apt. Ce secteur de la déchetterie accueille également le pôle bois avec la présence d'une scierie intercommunale.

La déchetterie de Banon accepte les déchets suivants : batteries, bois, bouchons plastiques, capsules Nespresso, cartons, cartouches d'encre, déchets ménagers spéciaux, déchets verts, gravats, huiles de friture, huiles de vidange, métaux, piles et tout venant.

Elle est ouverte du lundi au samedi pour les particuliers et les professionnels du territoire.

Localisation de la déchèterie sur le territoire communal

Source : Altereo, d'après données communales



Un « coin récupération » a été mis en place à la déchèterie. Il permet de déposer des objets (propres, en bon état de fonctionnement), de récupérer des objets mais aussi d'inscrire les éventuels besoins sur le panneau destiné à cet effet.

2.2. La collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers se décompose en deux temps, la tournée d'hiver et la tournée d'été.

Lors de la tournée d'hiver, un seul camion réalise le ramassage des déchets tout au long de la semaine. Il se rend sur la commune de Banon le mardi, le mercredi et le jeudi.

Lors de la tournée d'été, deux camions réalisent le ramassage des déchets. Il se rend sur la commune de Banon le lundi, le mercredi ainsi que le vendredi.

2.3. La création de points d'apports volontaires

La mise en place de points d'apports volontaires, module composés de quatre colonnes semi-enterrés pour le tri des tournées a permis à la CCHPPB de limiter la fréquence des tournées engendrant une part une diminution de production de Co2 engendrée par les camions de ramassages et d'autre part une diminution des frais de fonctionnement de service. Ce dispositif est encouragé sur du long terme pour permettre un meilleur rendement et une meilleure gestion de la collecte des déchets.

Prévisions

Le projet communal d'accueil modéré de la population n'entrainera pas une croissance importante des déchets produits. Parallèlement, des actions destinées à réduire la production de déchets par habitants sont mises en place à l'échelle de la CCHPB (déploiement des points d'apports volontaires, formation et information sur la gestion des déchets pour les scolaires...).